



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

Le 11 septembre 2025, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Michel BONNIER, Maire.

14 Membres présents : M BONNIER Michel - M VOUTE Jean-Claude – Mme THIZY Florence- M BLANCHARD Jean Yves – M GIRAUD Jean Baptiste- M LHOMME Laurent- M BONNARD Yves – M THOLLET Roland- Mme MALLE Stéphanie - Mme BOUCHUT Sabrina - M RIVOIRE Frédéric – Mme GEFFARD Estelle - Mme Sabrina PETIT - Mme Evelyne MONTEILLER

Membre excusé : Mme RIOU Solen-

Quorum : 8

Secrétaire de séance : M Jean Claude VOUTE

Ordre du Jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 10 juillet 2025

Délibération : redevance d'occupation du domaine public GRDF année 2025

Délibération : approbation de la convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud Est pour les années 2026 et 2027

Délibération : échange sans soulte des parcelles entre la Commune d'Aveize et M Bonnard Philippe en vue de la régularisation du tracé de la voie communale n°22

Présentation du Rapport d'activité de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

Elections municipales du 15 et 22 mars 2026

Fixer une réunion du CCAS

Questions diverses

Compte rendu des réunions et commissions diverses

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2025.

M le Maire informe des autorisations d'urbanisme et des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal qu'il a signées depuis la dernière séance :

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal :

MFC Concept 86 rue des Frênes ZA le plomb 69590 Pomeys	Réfection couverture zinguerie école	23 499.49€ TTC
--	--------------------------------------	----------------

Délibération n°2025-09-01 : redevance d'occupation du domaine public GRDF année 2025

M le Maire fait part au conseil municipal du mail de GRDF concernant le montant de la redevance d'occupation du domaine public de la commune (RODP). Le montant s'élève au titre de l'année 2025 à 373€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la redevance d'occupation du domaine public 2025 due par GRDF à la commune d'Aveize d'un montant total de 373€.

Délibération n°2025-09-02 : approbation de la convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud Est pour les années 2026 et 2027

M le Maire rappelle que la commune a l'obligation de disposer d'une fourrière animale conformément aux dispositions des articles L211-24 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Il présente la convention de fourrière proposée par la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud Est pour les années 2026 et 2027 par laquelle la SPA s'engage à assurer la prise en charge des chiens et des chats trouvés en état de divagation sur la voie publique. Aucun transport n'est assuré par leurs services dans le cadre de cet accord.

La convention est proposée à la commune moyennant une indemnité forfaitaire de 0.60€ par an et par habitant.

Il précise que la SPA propose aussi de bénéficier gratuitement dans le cadre de la signature de cette convention de plusieurs dispositifs complémentaires : un partenariat stérilisation, un partenariat maltraitance et deux formations spécifiques pour renforcer les actions en faveur du bien-être animal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de fourrière animale sans transport 2026/2027 entre la Commune d'Aveize et la SPA de Lyon et Sud-Est, et autorise M le Maire à signer ladite convention ainsi que des éventuels avenants et toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette affaire.

Délibération n°2025-09-03 : échange sans soulte des parcelles entre la Commune d'Aveize et M Bonnard Philippe en vue de la régularisation du tracé de la voie communale n°22

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2025-06-09 en date du 19/06/2025 constatant la désaffectation et le déclassement d'une portion de la VC 22 impasse des maisons neuves (parcelle B 1193) et autorisant M le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Il rappelle que les décisions prises par le conseil municipal permettent de régulariser ce dossier qui date de 2002.

Il explique que la prochaine étape pour régulariser ce dossier est un échange sans soulte des parcelles entre la commune d'Aveize et M Bonnard Philippe, demeurant 205, impasse des Maisons Neuves à Aveize comme suit :

Parcelle cadastrée section B 1193 (101m²) appartenant à la commune d'Aveize en échange de la parcelle cadastrée section B n°1188 (117m²) appartenant à M Bonnard Philippe.

M le Maire précise que les frais d'acte seront à la charge de la collectivité et que la valeur vénale proposée par le notaire est de 35€.

Considérant qu'il est opportun pour la commune de procéder à cet échange afin de régulariser le tracé de la VC n°22 (dossier datant de 2002), M le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de conclure ce contrat d'échange.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'échange sans soulte des parcelles entre la commune d'Aveize et M Bonnard Philippe comme indiqué ci-dessus, dit que les frais d'acte seront à la charge de la commune d'Aveize, autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cet échange et qui seront dressés à l'Office Notarial de Saint Laurent de Chamousset Maîtres Antoine BERGER et Guillaume ABELLARD, Notaires associés, 111, Place du Plâtre

Immeuble « Cour Dalier » 69930 SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET et tout document administratif et comptable relatif ce dossier.

Présentation du rapport d'activité de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais : le conseil communautaire a approuvé le 22/07/2025 le rapport d'activité de la CCMDL pour l'année 2024. M le Maire informe que ce rapport est un document qui doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal. Dans ce rapport, il est annoté toutes les compétences de la CCMDL, les élus (44 conseillers communautaires), l'organigramme du personnel, présentation de tous les pôles, les actions engagées etc.

Elections municipales du 15 et 22 mars 2026 : M le Maire informe des dates des prochaines élections municipales. IL informe qu'il a reçu individuellement chaque membre du conseil municipal. Il rappelle que la parité est obligatoire. Il demande une réponse pour fin septembre afin que l'équipe qui repartira puisse se réunir. Il respecte les décisions de chacun, chacune. Estelle Geffard indique que ; « l'image que nous donnons au sein de notre commune cela ne peut qu'inciter à ce que de nouvelles personnes souhaitent s'investir dans un mandat de conseiller municipal ».

Réunion du CCAS : jeudi 2 octobre à 20h00 en mairie.

Questions diverses : M Jean Yves Blanchard informe que les travaux relatifs à la MAM et à l'immeuble « les jardins de la côte » avancent, l'élévation du R+1 devrait se terminer prochainement. Les travaux de la rue de la Croix Michel ont démarré en juillet. Voir pour installer une signalétique pour un accès aux Ets Bernard.

M le Maire informe que Mme Vermare Odile a trouvé à vendre son salon de coiffure. Un devis sera demandé pour installer une climatisation réversible. M Jean Claude Voute précise que l'ouverture du salon pourrait avoir lieu fin novembre début décembre. Il indique que Clémence Poyet, esthéticienne est satisfaite de son installation sur Aveize. Concernant le restaurant, une réunion se fera fin septembre avec les gérants. M le Maire souhaite que le conseil municipal se positionne avant la fin de ce mandat. Le conseil municipal s'interroge sur le fait de se réunir en amont pour avoir une ligne de conduite.

M le Maire informe de travaux au Centre médical de l'argentière : canalisations - installation de chaudières provisoires.

Compte rendu des réunions et commissions diverses

Intervention de Jean Claude Voute : il informe des travaux réalisés à la salle Jean Moulin : changement de la chaudière et installation de la centrale photovoltaïque sur la toiture. Il signale qu'une plaque a été mise sur le monument aux morts : cette plaque explique le message porté par les colombes.

Intervention de Jean Yves Blanchard : il fait part de la validation des travaux de voirie de la CCMDL sur les chemins « le Noisetier et les Esparcieux ». Quelques petits travaux supplémentaires avec un maintien de l'enveloppe financière. Les agents ont mis les panneaux au carrefour du Trêve.

Intervention d'Estelle Geffard : elle fait part de l'installation de la boîte à lire en juillet à l'espace de loisirs à l'argentière. Concernant cet espace, elle fait part de quelques remarques qui lui ont été adressées : le parking devant l'aire de jeux est souvent occupé ce qui fait que les familles ou autres qui veulent se rendre à cet espace ne peuvent plus se garer. Le conseil municipal valide l'affiche indiquant que le parking est réservé pour l'aire de jeux. Les places de parking pourraient être délimitées par des demi rondins de bois. Interrogation sur la nécessité ou non de délimiter le terrain de pétanque pour en faire deux jeux.

Elle informe que le lavoir a été refait pour les bandes de rives. Les agents vont repeindre la boiserie et une plante grimpante pourra agrémenter cet endroit.

Elle informe de la réponse de M Hervé Crétin, interlocuteur d'Orange au sujet de la fresque sur le relais téléphonique. Il a interrogé la direction de l'Immobilier afin d'avoir une réponse officielle.

Intervention de Evelyne Monteiller : elle informe que la médiathèque est restée ouverte tout l'été avec une bonne fréquentation. En ce moment, exposition suite au concours photo de 2024 jusqu'au 15 octobre. Le concours photo pour 2025 est lancé. La rentrée littéraire se tiendra le 2 octobre à l'Agora à Saint Laurent de Chamousset.

Intervention de Florence Thizy : elle fait part que beaucoup d'informations ont été mises cet été sur le site internet et Panneau Pocket. L'information sur la période d'ouverture des commerces cet été a eu du succès. Elle remercie le conseil municipal pour la distribution du Petit Aveizois. À venir : le bulletin municipal.

Elle indique que la réunion pour le calendrier des fêtes 2026 et le planning d'utilisation des salles s'est bien déroulée. Le gymnase est très demandé. Une nouvelle activité : badminton loisirs, tous les mardis de 19h à 21h. Elle précise que Jean Baptiste Giraud a rappelé toutes les consignes d'utilisation de la salle Jean Moulin. Ce dernier informe qu'une réunion sera organisée avec les utilisateurs, entraîneurs d'associations pour leur rappeler les modalités d'utilisation du gymnase.

Intervention de Frédéric Rivoire : il a participé au marché nocturne, et à la réunion organisée pour le calendrier des fêtes 2026 et le planning d'utilisation des salles.

Intervention de Jean Baptiste Giraud : il fait part du bilan du marché nocturne : soirée qui s'est bien déroulée, 600 hamburgers vendus, beau temps, feu d'artifice bien apprécié. Au niveau financier : 2816€ de bénéfice dont 800€ pour le CCAS.

Il informe que la commission communale Gestion des déchets s'est réunie afin de faire le point suite à la suppression du porte à porte et de l'installation des apports de points volontaires.

Constats : très peu de dépôts sauvages, peu de remarques par rapport à ces changements. Il manquerait une colonne aérienne sacs jaunes au cimetière et ajout d'une colonne pour les verres à la station d'épuration du Trêve. Ajout d'un point apport à la Croix Trouilloux ? le problème est le lieu. Prévoir un bac à roulettes lors des grandes manifestations et voir si une ramasse spécifique peut se faire. Il faudrait dans ce cas-là avertir la CCMDL. Des propositions pour des colonnes semi enterrées : à la croix michel, au cimetière, à la station d'épuration et l'argentière. M le Maire indique que la commission doit voir avec le service ordures ménagères de la CCMDL pour établir des devis pour ces colonnes.

Jean Baptiste Giraud donne un compte rendu de la réunion de la commission de la CCMDL sur la gestion des déchets : fin du porte à porte sur le dernier secteur en fin d'année- échanges sur une mise à jour du règlement pour les collectes- passage en déchetterie : 24 passages par an pour les particuliers ; des professionnels utiliseraient un badge particulier- proposition qui pourrait être faite : au 25^{ème} passage pour un particulier facturation- questions sur le choix de donner sacs jaunes ou cabas. Réflexion sur le projet d'un incinérateur.

Intervention d'Yves Bonnard : il informe des travaux assainissement durant l'été, le poste de relevage devant l'école a été mis en service. Ils terminent vers le lotissement de chez Besson Finir les abords vers le poste de relevage. Réflexion de la gestion des eaux pluviales en-dessous de l'école. Prochaine réunion mardi prochain à 14h00.

Intervention de Sabrina Bouchut et Sabrina Petit informent de leur participation à la réunion de la commission communale gestion des déchets.

Intervention de Roland Thollet : dit qu'il a participé au marché nocturne.

Intervention de Stéphanie Malle : elle remercie Jean Claude Voute pour s'être occupé de la plaque qui a été posée vers le monument aux morts.

Intervention de Laurent Lhomme : il fait part de la réunion du lundi 1^{er} septembre à laquelle il a assisté concernant le bilan des actions menées dans le cadre du PLH (programme local de l'habitat). Le PLH arrive à son terme, il présente le bilan de ce PLH et de la demande d'une prolongation de deux ans.

Il a participé à la réunion de la commission communale gestion des déchets.

M le Maire informe d'une réunion qui s'est déroulée avec des experts des assurances concernant les dommages des bétons désactivés et dégradation des joints mortiers sur les pavages suite aux travaux de la place de l'église. Quelques travaux vont être réalisés. Quant au parvis, une nouvelle réunion sera organisée.

Séance levée à 23h20

Procès-verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du 09 octobre 2025

Le Maire,
Michel BONNIER



Le secrétaire de séance,
Jean Claude VOUTE

Affiché et Publié le
13/10/2025